

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
730-2-11

1993

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1994-11

Amendement 1

**Dispositifs de commande électrique
automatiques à usage domestique et analogue**

Partie 2:

Règles particulières pour les régulateurs d'énergie

Amendment 1

**Automatic electrical controls for
household and similar use**

Part 2:

Particular requirements for energy regulators

© CEI 1994 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

E

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 72 de la CEI: Commandes automatiques pour appareils domestiques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
72(BC)141	72/269/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Ajouter ce qui suit aux notes «dans certains pays» concernant des pratiques nationales différentes:

H.26.10

Page 8

1 Domaine d'application

1.1 Ajouter le texte suivant:

La présente norme s'applique aux régulateurs d'énergie utilisant des thermistances NTC ou PTC dont les prescriptions additionnelles sont contenues dans l'annexe J.

1.1.1 Ajouter l'alinéa suivant:

Les régulateurs d'énergie pour matériels non prévus pour usage domestique normal, mais qui peuvent néanmoins être utilisés par le public, comme le matériel prévu pour être utilisé par des personnes inexpérimentées dans les magasins, dans l'industrie légère et dans les fermes, entrent dans le domaine d'application de la présente norme.

FOREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 72: Automatic controls for household use.

The text of this amendment is based on the following documents:

DIS	Report on voting
72(CO)141	72/269/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Add the following to the list of notes regarding differing national practices:

H.26.10

Page 9

1 Scope

1.1 Add the following text:

This standard applies to energy regulators using NTC or PTC thermistors, additional requirements for which are contained in annex J.

1.1.1 Add the following paragraph:

Energy regulators for equipment not intended for normal household use, but which nevertheless may be used by the public, such as equipment intended to be used by laymen in shops, in light industry and on farms, are within the scope of this standard.

Annexe H

Prescriptions pour les dispositifs de commande électroniques

Remplacer la présente annexe par:

L'annexe de la partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes:

H.26 Fonctionnement avec des perturbations conduites par le réseau et des perturbations magnétiques et électromagnétiques

H.26.2 Addition:

Les essais de H.26.4 à H.26.12 sont effectués avec le régulateur d'énergie réglé au réglage maximum, minimum et, le cas échéant, hors fonction.

H.26.3 Addition:

NOTE – Selon le choix du fabricant, plusieurs essais peuvent être effectués sur un seul échantillon. Dans ce cas, l'essai de 17.5 de la partie 1 n'est effectué qu'après achèvement des essais de cet échantillon.

H.26.4 Essai de l'influence des signaux de tension dans les réseaux d'alimentation

A l'étude.

H.26.5 Essai de l'influence des chutes de tension et des interruptions de tension de courte durée dans le réseau d'alimentation

H.26.5.4 Niveaux de sévérité

Modification.

Supprimer les mots «Au minimum» dans la première phrase.

Supprimer l'alinéa explicatif.

H.26.5.5 Remarques sur la procédure d'essai

Supprimer l'alinéa commençant par «Dans le cas des matériels triphasés».

Addition:

H.26.5.5.101 *Chaque essai est effectué trois fois avec le régulateur d'énergie au réglage haut, bas et hors fonction.*

H.26.6 *N'est pas applicable.*

Annex H

Requirements for electronic controls

Replace this annex by:

The annex of part 1 is applicable except as follows:

H.26 Operation with mains borne perturbations, magnetic, and electromagnetic disturbances

H.26.2 Addition:

The tests of H.26.4 to H.26.12 are performed with the energy regulator at its highest setting, its lowest and at the off setting, if provided.

H.26.3 Addition:

NOTE – At the option of the control manufacturer, multiple tests may be performed on a single sample. In this case, the test of 17.5 of part 1 is performed once after completion of the tests on this sample.

H.26.4 Test of the influence of signal voltages in the power supply networks

Under consideration.

H.26.5 Test of the influence of voltage dips and short voltage interruptions in the power supply network

H.26.5.4 Severity levels

Modification:

Delete the words "At minimum" from the first sentence.

Delete the explanatory paragraph.

H.26.5.5 Remarks to the test procedure

Delete the paragraph beginning "In the case of three-phase".

Addition:

H.26.5.5.101 *Each test is performed three times with the energy regulator at the high, low and off settings.*

H.26.6 Not applicable.

H.26.7 *Essai de l'influence du courant continu dans les réseaux de courant alternatif*

A l'étude pour les régulateurs d'énergie à action de type 2.

H.26.8 *Essai de pointe de tension-courant 1,2/50 μ s – 8/20 μ s*

H.26.8.5 *Procédure d'essai*

Ajouter le paragraphe suivant:

H.26.8.5.101 Deux essais sont effectués chacun avec le régulateur d'énergie au réglage haut, bas et un essai est effectué au réglage hors fonction.

H.26.9 *Essais de salves de transitoires rapides*

Remplacer l'alinéa explicatif par:

Cet essai est à l'étude au Canada et aux Etats-Unis.

Addition:

H.26.9.101 *Procédure d'essai*

Deux essais sont effectués chacun avec le régulateur d'énergie au réglage haut et bas et un essai est effectué au réglage hors fonction.

H.26.10 *Essai de transitoires oscillatoires*

Cet essai est applicable au Canada et aux Etats-Unis.

H.26.10.5 *Procédure d'essai*

Addition:

H26.10.5.101 Deux essais sont effectués chacun avec le régulateur d'énergie au réglage haut et bas, un essai est effectué au réglage hors fonction.

H.26.11 *Essai de décharges électrostatiques*

Article 8

Remplacer la référence 8.2.1 par 8.3.1.

Remplacement:

8.3.1 *Supprimer les premier, cinquième, sixième, septième alinéas, la note et le huitième alinéa ainsi que la deuxième phrase du neuvième alinéa, et les remplacer par:*

Cinq décharges sont appliquées à toutes les surfaces accessibles.

Deux décharges sont appliquées chacune avec le régulateur d'énergie au réglage haut et bas, une décharge est appliquée avec le régulateur d'énergie au réglage hors fonction.

H.26.7 *Test of the influence of d.c. in a.c. networks*

Under consideration for Type 2 energy regulators.

H.26.8 *1,2/50 μ s – 8/20 μ s voltage-current surge test*

H.26.8.5 *Test procedure*

Add the following subclause:

H.26.8.5.101 Two tests each are performed with the energy regulator at the high and low settings and one is performed at the OFF setting.

H.26.9 *Fast transient burst test*

Replace the explanatory paragraph by:

This test is under consideration in Canada and the United States.

Addition:

H.26.9.101 *Test procedure*

Two tests each are performed with the energy regulator at the high and low settings, and one is performed at the OFF setting.

H.26.10 *Ring wave test*

This test is applicable in Canada and the USA.

H.26.10.5 *Test procedure*

Addition:

H.26.10.5.101 Two tests each are performed with the energy regulator at the high and low settings, and one is performed at the OFF setting.

H.26.11 *Electrostatic discharge test*

Clause 8

Replace reference 8.2.1 by 8.3.1.

Replacement:

8.3.1 Delete the first, fifth, sixth, seventh paragraphs, the note and the eighth paragraph as well as the second sentence of the ninth paragraph, and replace by:

Five discharges are applied to all accessible surfaces.

Two discharges each are applied to the energy regulator at the high and low settings, and one is applied with the energy regulator at the OFF setting.

Les parties accessibles comprennent les parties accessibles après que les parties amovibles aient été enlevées comme décrit au 8.1.9.5 de la CEI 730-1.

Dans certains pays, les parties accessibles peuvent comprendre les parties qui peuvent être touchées pendant l'installation et en service.

La méthode d'essai décrite dans la CEI 801-2 délivre une décharge dans l'air avant que le contact se produise.

H.26.12 *Essai de champ électromagnétique rayonné*

H.26.12.6 *Remarques sur les procédures d'essais*

Supprimer l'alinéa explicatif.

Addition:

H.26.12.6.101 Le régulateur d'énergie est soumis à trois balayages de la gamme de fréquences du minimum au maximum au niveau de sévérité indiqué. Un balayage à la fois est appliqué quand le régulateur d'énergie est au réglage haut, au réglage bas et au réglage hors fonction.

H.27 **Fonctionnement anormal**

H.27.1.2 *Remplacer la première ligne par:*

Le régulateur d'énergie doit fonctionner dans les conditions suivantes. De plus, le régulateur d'énergie doit être essayé au réglage haut, au réglage bas et au réglage hors fonction.
